

**Comité exécutif**

**Séance ordinaire du 8 septembre 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 8 septembre 2022 à 13h30.

De plus, mesdames Claire Charbonneau et Mélanie Dufresne ainsi que messieurs Marco Savard et Sébastien Gaudette sont présents, siégeant sous la présidence de madame Andrée Bouchard, le tout formant quorum.

Monsieur Daniel Dubois, Directeur général, Monsieur Stéphane Beaudin, Directeur général adjoint ainsi que monsieur Pierre Archambault, secrétaire, sont présents.

8 septembre 2022

Madame la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 13h30

**ORDRE DU JOUR**

**CE-20220908-02**

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**PROCÈS-VERBAUX**

**CE-20220908-5.1**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2022**

---

Chaque membre du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2022.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2022 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,  
AFFAIRES JURIDIQUES**

**CE-20220908-6.1**

**Participation des membres du Conseil municipal à diverses activités**

---

CONSIDÉRANT les différentes activités tenues à l'intention des membres du Conseil municipal;

8 septembre 2022

Que les membres du Conseil municipal soient autorisés à participer aux activités suivantes, à savoir:

- madame la conseillère Patricia Poissant au « souper bénéfique » pour le lancement de la campagne de financement sac à dos 2022-2023 organisé par Opération Bonne Mine qui se tiendra le 8 septembre 2022, au Quality Hôtel situé à Saint-Jean-sur-Richelieu;
- monsieur le conseiller Sébastien Gaudette au « tournoi de golf » organisé par l'Association sportive Saint-Luc qui s'est tenu le 5 août 2022, au Club de golf du Lac Champlain à Venise-en-Québec;
- tous les membres du Conseil municipal au « Record du monde Guinness » organisé par Dalisa le 17 septembre 2022, au parc Gerry-Boulet situé à Saint-Jean-sur-Richelieu;
- madame la mairesse Andrée Bouchard au « Forum 2022 Culture, aménagement du territoire et économie » organisé par « Les Arts et la Ville » qui se tiendra les 19, 20 et 21 octobre 2022 à Lac-Mégantic;
- madame la mairesse Andrée Bouchard au « Sommet électoral » organisé par l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra le 16 septembre 2022 au Centre Sheraton de Montréal.

Que la trésorière soit autorisée à défrayer les dépenses afférentes à ces participations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**RESSOURCES HUMAINES**

**CE-20220908-8.1**

**Prolongation du contrat de travail de madame Sylvie Falardeau au poste de « Contremaître – Voirie » au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la résolution n° CE-20220714-8.2 autorisant l'affectation temporaire de madame Sylvie Falardeau au poste de « Contremaître – Voirie » pour le Service des travaux publics du 15 juillet 2022 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'une erreur a été commise dans la rédaction du contrat relativement à sa durée;

8 septembre 2022

Que la résolution n° CE-20220714-8.2 soit modifiée afin que soit remplacée la date du « 31 décembre 2022 » par le « 31 décembre 2023 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

#### **CE-20220908-8.2**

#### **Prolongation de l'affectation temporaire supérieure de monsieur Zacharie Robert au poste de « Contremaître - Parcs, espaces verts et voirie » au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de monsieur Zacharie Robert à titre de « Contremaître - Parcs, espaces verts et voirie » au Service des travaux publics prenait fin le 12 août 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger le contrat pour une période d'une (1) semaine, soit jusqu'au 19 août 2022;

Que le contrat de travail de monsieur Zacharie Robert à titre de « Contremaître - Parcs, espaces verts et voirie » au Service des travaux publics soit prolongé pour une durée d'une (1) semaine, soit du 13 août au 19 août 2022.

Que le statut et les conditions de travail de monsieur Zacharie Robert soient maintenus, à l'exception du salaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

#### **CE-20220908-8.3**

#### **Nomination de Monsieur Martin Côté au poste de « Coordonnateur – Entretien des bâtiments » au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT que le poste de « Coordonnateur – Entretien des bâtiments » au Service des travaux publics est vacant depuis le 18 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que monsieur Martin Côté a occupé temporairement la fonction du 14 mars au 18 juillet 2022 et a satisfait aux exigences;

Que soit autorisée la nomination de monsieur Martin Côté au poste de « Coordonnateur – Entretien des bâtiments » au Service des travaux publics, et ce, rétroactivement au 29 août 2022;

8 septembre 2022

Que les conditions de travail soient celles prévues au Protocole des conditions de travail des employés cadres - équités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**CE-20220908-8.4**

**Nomination de monsieur Christian Provencher au poste de d'« Inspecteur Division des enquêtes criminelles » au Service de police**

---

CONSIDÉRANT que le poste d'« Inspecteur Division des enquêtes criminelles » au Service de police est vacant;

CONSIDÉRANT que monsieur Christian Provencher satisfait aux exigences;

Que soit autorisée la nomination de monsieur Christian Provencher au poste d'« Inspecteur Division des enquêtes criminelles » au Service de police, et ce, à compter du ou vers le 26 septembre 2022;

Que les conditions de travail soient celles prévues au Protocole des conditions de travail des employés cadres - policier, et qu'il soit assujetti à une période de probation de six (6) mois de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**CE-20220908-8.5**

**Prolongation du contrat de monsieur Raymond Cameron au poste de « Contremaître - Parcs et espaces verts » au Service des travaux publics**

---

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de monsieur Raymond Cameron au poste de « Contremaître - Parcs et espaces verts » au Service des travaux publics prenait fin le 2 septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger le contrat pour une période d'environ quatre (4) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022;

Que le contrat de travail de monsieur Raymond Cameron au poste de « Contremaître - Parcs et espaces verts » au Service des travaux publics soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2022.

8 septembre 2022

Que les conditions de travail de monsieur Raymond Cameron soient celles prévues au Protocole des conditions de travail des employés cadres-équités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**CE-20220908-8.6**

**Prolongation de l'affectation temporaire en fonction supérieure de monsieur Martin Langelier au poste de « Contremaître –mécanique » au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT que l'affectation temporaire en fonction supérieure de monsieur Martin Langelier, au poste de « Contremaître –mécanique » au Service des travaux publics prenait fin le 2 septembre 2022 et qu'il y a lieu de le prolonger pour une période de trois (3) semaines, soit jusqu'au 24 septembre 2022;

Que l'affectation temporaire en fonction supérieure de monsieur Martin Langelier, au poste de « Contremaître –mécanique » au Service des travaux publics soit prolongé pour une période de trois (3) semaines, soit jusqu'au 24 septembre 2022.

Que le statut et les conditions de travail de monsieur Martin Langelier soient maintenus lors de son affectation en fonction supérieure, à l'exception du salaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES**

**CE-20220908-9.1**

**Octroi de contrat – SA-411-LO-22-I - Fourniture et installation d'estrades au Parc multisport Bleury**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu une soumission pour la fourniture et l'installation d'estrades au Parc multisport Bleury;

CONSIDÉRANT que la seule soumission provenant de « Profab 2000 inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

8 septembre 2022

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Profab 2000 inc. », le contrat pour la fourniture et l'installation d'estrades au Parc multisport Bleury, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-411-LO-22-I et en fonction des besoins réels requis, pour un montant global estimé à 53 405,89 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités de l'emprunt décrété par le règlement n° 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

### **CE-20220908-9.2**

#### **Autorisation pour la vente d'artisanat au Domaine Trinity durant l'événement « Quand la terre s'emballe » les 27 et 28 août 2022**

---

CONSIDÉRANT que l'événement « Quand la terre s'emballe » est organisé conjointement par le « Studio Terre à terre » et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans le cadre de la programmation « Entre les branches »;

CONSIDÉRANT que l'événement propose des animations offertes bénévolement par les membres du « Studio Terre à Terre »;

CONSIDÉRANT que l'événement animera le site du Domaine Trinity et y attirera des visiteurs;

Que soit autorisée la vente de poteries réalisées par les membres du « Studio Terre à terre » durant l'événement « Quand la terre s'emballe » les 27 et 28 août 2022 au Domaine Trinity.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

### **CE-20220908-9.3**

#### **Reconduction du protocole d'entente avec le « Club de golf St-Jean Ltée. » afin d'offrir des activités hivernales pour la saison 2023**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu souhaite offrir un sentier pour la pratique de ski de fond et de marche au citoyen;

CONSIDÉRANT que l'activité fût un grand succès en 2022 auprès des citoyens et que le terrain de golf répond aux besoins d'infrastructures pour offrir des activités hivernales;

8 septembre 2022

CONSIDÉRANT que la gestion des activités hivernales seront complètement prises en charges par le « Club de golf St-Jean Ltée. »;

Que soit autorisée la signature d'un protocole d'entente d'une durée d'un (1) an entre la Ville et le « Club de golf St-Jean Ltée. » relatif aux différents services offerts dans le but d'offrir des activités publiques hivernales gratuites pour la saison 2023.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX**

**CE-20220908-10.1**

**Octroi de contrat gré à gré – SA-1-ING-22-GR - Mandat de surveillance - Réaménagement en sens unique et modification de feux de circulation - Rue Laberge - ING-753-2020-010**

---

CONSIDÉRANT qu'un contrat relatif au mandat de surveillance des travaux de réaménagement en sens unique et modification de feux de circulation peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709 ;

Que soit accordé à « CIMA+ » le contrat relatif au mandat de surveillance des travaux de réaménagement en sens unique et modification de feux de circulation sur la rue Laberge, aux coûts unitaires, horaires et forfaitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-1-ING-22-GR et en fonction des quantités réelles requises et des conditions rencontrées en cours de chantier, pour un montant global estimé à 24 432,19 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient financées à même le surplus affecté – Taxes spéciales infrastructures.

Que l'appropriation pour financer les dépenses encourues soit affectée seulement si la situation financière de la Ville le nécessite. Au cas contraire, le montant sera absorbé à même les disponibilités financières de l'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----



8 septembre 2022

**TRAVAUX PUBLICS**

**CE-20220908-12.1**

**Octroi de contrat – SA-2978-TP-22-I - Fourniture et livraison d'une scie à béton neuve 2022 ou plus récente**

---

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture et la livraison d'une scie à béton neuve 2022 ou plus récente;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Équipements Robert » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

Considérant l'adoption des résolutions n<sup>os</sup> 2021-10-0879 et CM-20220621-7.2 autorisant le financement de ce projet en fonds de roulement;

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Équipements Robert », le contrat pour la fourniture et la livraison d'une scie à béton neuve 2022 de marque Husqvarna modèle FS7000D, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2978-TP-22-I, pour un montant global estimé à 72 566,47 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités au fonds de roulement et remboursables en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**CE-20220908-12.2**

**Octroi de contrat gré à gré – SA-2982-TP-22-G - Conversion d'un ensemble de déneigement à gauche en ensemble à droite sur deux (2) camions # 172010 et # 222017**

---

CONSIDÉRANT qu'un contrat relatif à la conversion d'un ensemble de déneigement à gauche en ensemble à droite sur deux (2) camions # 172010 et # 222017 peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement relatif à la gestion contractuelle n<sup>o</sup> 1709;

Considérant l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> CM-20220823-7.3 autorisant le financement de ce projet en fonds de roulement;

8 septembre 2022

Que soit accordé à « Aebi Schmidt Canada inc. » le contrat relatif à la conversion d'un ensemble de déneigement à gauche en ensemble à droite sur deux (2) camions # 172010 et # 222017, aux coûts forfaitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2982-TP-22-G et reçu le 27 mai 2022, pour un montant total de 80 508,00 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités au fonds de roulement et remboursables en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**CE-20220908-12.3**

**0687**

**Octroi de contrat – SA-2980-TP-22-G - Conversion d'un ensemble de déneigement à gauche en ensemble à droite sur un (1) camion # 162009**

---

CONSIDÉRANT qu'un contrat relatif à la conversion d'un ensemble de déneigement à gauche en ensemble à droite sur un (1) camion # 162009 peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

Considérant l'adoption de la résolution n° CM-20220823-7.3 autorisant le financement de ce projet en fonds de roulement;

Que soit accordé à « Phil Larochelle Équipement inc. » le contrat relatif à la conversion d'un ensemble de déneigement à gauche en ensemble à droite sur un (1) camion # 162009, aux coûts forfaitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2980-TP-22-G et reçu le 7 juillet 2022, pour un montant total de 51 738,75 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités au fonds de roulement et remboursables en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**CE-20220908-13.1**

**Prolongation du projet pilote mis en place pour la gestion des graffitis et de l'art urbain**

---

8 septembre 2022

CONSIDÉRANT la résolution n° 2021-10-0916 autorisant, pour une durée d'une (1) année, un projet-pilote afin de permettre les graffitis et l'art urbain sur deux (2) murs légaux situés sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que ce plan vise la mise en place de deux (2) murs légaux permettant les graffitis et l'art urbain à des endroits spécifiquement désignés dont un mur de béton se trouvant au parc des Éclusiers et un second sur la piste cyclable menant au Ruisseau Hazen entre la 10<sup>e</sup> Avenue et la rue Gagnon, ces deux (2) murs étant sous le pont du Canadien Pacifique;

CONSIDÉRANT que nous avons obtenu l'autorisation du Directeur Alan Dollbaum de la compagnie Canadien Pacifique pour utiliser ces murs à titre de murs légaux;

CONSIDÉRANT que le projet pilote connaît actuellement un succès;

Que soit autorisée la prolongation du projet-pilote permettant les graffitis et l'art urbain sur deux (2) murs légaux situés sur le territoire de la Ville pour une durée d'une (1) année supplémentaire, soit jusqu'au 5 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**TRANSPORT ET MOBILITÉ URBAINE**

**CE-20220908-15.1**

**Octroi de contrat – SA-1357-AD-22-I - Sondage d'évaluation de l'expérience des usagers de MOBI Transport adapté – Région du Haut Richelieu**

---

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions relatives au sondage d'évaluation de l'expérience des usagers de MOBI Transport adapté – Région du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la soumission provenant de « Marketing Léger inc » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Marketing Léger inc. », le contrat relatif au sondage d'évaluation de l'expérience des usagers de MOBI Transport adapté – Région du Haut-Richelieu (2<sup>e</sup> publication), incluant l'option version anglaise du questionnaire et du sondage, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts forfaitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-1357-AD-22-I, pour un montant total de 36 677,03 \$, taxes incluses.

8 septembre 2022

Que les sommes requises à cette fin soient financées par le budget d'opération et qu'à cette fin, un montant de 25 000\$ provienne du surplus affecté – Transport adapté.

Que l'appropriation pour financer les dépenses encourues soit affectée seulement si la situation financière de la Ville le nécessite. Au cas contraire, le montant sera absorbé à même les disponibilités financières de l'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CE-20220908-21**

**Levée de la séance**

---

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

La séance est levée à 14h07

Président

Secrétaire

---